



## RELAXE COMPLÈTE POUR SÉBASTIEN

Nous prenons acte de la relaxe prononcée ce mardi 24 mars 2026 dans le cadre du procès de Sébastien, musicien lyonnais, journaliste à Radio Canuts et militant au SNAM-CGT-Rhône-Alpes, interpellé et poursuivi injustement depuis le 9 septembre 2025 comme nous l'avons plusieurs fois raconté. Les trois militant·es interpellé·es le 18 septembre en manifestation et jugé·es le même jour ont également été relaxé·es.

Ces décisions de justice montrent une nouvelle fois le caractère abusif de ces procédures. Elles sont accueillies avec soulagement car Sébastien peut enfin retrouver la sérénité (et accessoirement son matériel informatique, outil de travail confisqué depuis plus de 6 mois). Nous remercions chaleureusement toutes les personnes et organisations qui ont soutenu Sébastien, par leur présence, leurs dons, leurs mots.

Néanmoins ces décisions ne réparent pas les injustices subies. Elles ne rendront pas à Sébastien ses 48h de vie perdue, sa carte SD détruite sans aucune justification (une plainte sera déposée), les heures de son travail de journaliste qu'elle contenait. Elle ne remboursera pas les frais d'avocats dépensés pour l'ensemble des procédures.

Trois libertés fondamentales ont été bafouées dans cette affaire : la liberté syndicale, la liberté de manifester, la liberté de la presse. L'utilisation de la police et de l'administration à des fins politiques est une dérive qui résonne lourdement avec la montée des extrêmes droites dans le pays. Nous continuerons de la combattre sans relâche.

Lien vidéo de la conférence de presse du 24 mars 2026 : <https://youtu.be/acU2hWT43GQ>

Paris, le 26/03/2026